

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 14 MARS 2017

Le 14 mars 2017 à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Anne-Marie COUSIN, Maire.

**Présents** : Mme COUSIN, M. GRANDIN, M. ROSE, Mme LESOUEF, M. CAILLIEZ, M. VARIN, M. PIEDAGNEL, M. GALLIER, M. CHASLES, Mme COUTARD, Mme COFFIN, Mme ESSLING, Mme LEREDDE, Mme FLEURY, M. LE CAMPION, Mme PAGNON.

Mme ANTOINE, Mme ASSELIN, M. BOULLOT, M. DELAFOSSE, M. DESCHAMPS, M. FURCY, M. GARNIER, M. GROS, Mme HARDEL, M. HEBERT, Mme LACOUR, Mme LAMAZIERE, Mme LE BOSQUAIN, Mme LECONTE, Mme LEFORT, M. LEMARCHANT, Mme LOUIS, Mme MAUMINOT, M. MEERT, Mme PESQUEREL, Mme PREVOT, Mme RENOUF, Mme RICHE, Mme SEVAUX.

**Absents excusés** :

M. COZIC qui avait donné procuration à M. GRANDIN,  
M. BIDEL qui avait donné procuration à Mme LESOUEF,  
Mme BOULLOT qui avait donné procuration à Mme ESSLING,  
M. DUVAL qui avait donné procuration à M. GARNIER,  
Mme DUVAL qui avait donné procuration à Mme LACOUR,  
M. JULIEN qui avait donné procuration à M. CAILLIEZ,  
Mme LE BIHAN qui avait donné à procuration à M. BOULLOT,  
Mme B. MARIE qui avait donné procuration à Mme ASSELIN,  
M. MORAZIN qui avait donné procuration à Mme COUSIN.

M. FAUVEL, M. HOREL, M. LEBAUDY, M. LEBEDEL, M. LOISEL, Mme M. MARIE, M. MORIN, M. OSMOND.

**Secrétaire de Séance** : Mme LEREDDE

### I – ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

Mme Cousin rappelle à l'assemblée que depuis la création de la commune nouvelle avec une population de plus de 3 500 habitants, un rapport sur les Orientations Budgétaires doit être présenté et délibéré avant le vote du budget primitif.

Ces Orientations Budgétaires 2017 de la commune de Torigny-les-Villes mettent en perspective la saine situation financière communale avec les priorités à définir pour l'année. Elles traduisent dans le contexte local, les objectifs stratégiques arrêtés par les élus municipaux compte tenu des dispositifs de la Loi de Finances 2017 (baisse des dotations aux collectivités, revalorisation des valeurs locatives des bases fiscales) et du contexte économique (croissance, dette publique, taux de chômage, déficit public).

M. Cailliez développe ensuite le volet habitat qui sera un axe majeur de l'objectif communal dans les années futures pour attirer de nouveaux habitants sur le territoire. Le permis d'aménager du lotissement de « La Passelaie » qui devrait être déposé avant la fin mars 2017, une réserve foncière de 18 000 m<sup>2</sup> sur Torigni ainsi que 23 000 m<sup>2</sup> sur Guilberville. Par ailleurs, l'extension de la gendarmerie comportera 4 logements. La procédure de choix du maître d'œuvre est en cours.

Mme le Maire rappelle la nécessité de maîtriser l'évolution des charges de fonctionnement.

Il est précisé que cette année, les frais de télécommunication augmenteront (nouvelle organisation des services administratifs) ainsi que le déficit de la cantine (environ 20 000 €/an).

Dans un souci de solidarité, un lissage sur 12 ans a été décidé lors de la création de la commune nouvelle ; il sera proposé de maintenir les taux fiscaux en vigueur.

Afin de ne pas augmenter la fiscalité des ménages et de limiter le recours à l'emprunt, la commune historique de Torigny-sur-Vire provisionnait sur plusieurs années les projets lourds ; ce qui permettait de maintenir une situation financière saine.

Au sein de la commune nouvelle, il est souhaitable de faire perdurer cette pratique vertueuse.

Ensuite, M. Cailliez commente le graphique de l'évolution des charges et recettes de fonctionnement de 2015 à 2017 (projection). Il présente aussi l'évolution de l'annuité d'emprunt qui tend à diminuer. Il conclut que la CAF est stable (environ 500 000 €/an), que les évolutions des dépenses sont calibrées, que l'excédent au 31 décembre 2016 s'élève à 1,6 M €. Que la situation de la commune de Torigny-les-Villes est très saine et permet de préparer l'avenir.

M. Grandin ajoute que la situation géographique du territoire permet aussi bien d'envisager le développement économique (extension zone d'activité de Guilberville par Saint-Lô Agglo) que démographique (sur la zone d'activité, accueil des salariés qui s'installent sur un axe structurant). Il convient dès à présent de saisir ces opportunités et, ainsi éviter les possibles évolutions contraignantes des documents d'urbanisme du territoire gérés désormais par Saint-Lô Agglo.

Le Conseil, à l'unanimité, valide ces orientations (le présent rapport sera annexé à ce compte rendu).

## **II – APPROBATION COMPTES DE GESTION 2016 DES COMMUNES HISTORIQUES**

M. Cailliez, Maire-adjoint chargé des finances informe le Conseil Municipal que pour solder les comptes des communes historiques, le comptable public produit des comptes de gestion pour l'année 2016 (l'ordonnateur ne présente pas de document similaire) ; ce qui clos les mouvements des communes historiques. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les comptes de gestion suivants :

Commune déléguée de Torigny-sur-Vire :	- Budget général
Commune déléguée de Torigny-sur-Vire :	- Legs Danican
Commune déléguée de Torigny-sur-Vire :	- Legs Dugage
Commune déléguée de Torigny-sur-Vire :	- Legs Le Duc
Commune déléguée de Guilberville :	- Budget général
Commune déléguée de Guilberville :	- Lotissement Les Bleuets
Commune déléguée de Giéville :	- Budget général
Commune déléguée de Giéville :	- Lotissement 2
Commune déléguée de Brectouville :	- Budget général
Commune déléguée de Brectouville :	- Panneaux photovoltaïques
Syndicat scolaire Guilberville/Giéville :	- Budget général

## **III – ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES – PROPOSITION CONTRAT GROUPE CENTRE DE GESTION DE LA MANCHE**

Mme Lesouef, Maire déléguée de Brectouville et chargée des affaires du personnel présente la proposition du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche consistant à adhérer au groupement d'achat pour la garantie des risques statutaires du personnel communal.

La commune décide de participer à cet achat collectif.

## **VI – VENTE ANCIEN PRESBYTERE DE GIEVILLE**

M. Rose, Maire déléguée de Giéville fait part à l'assemblée d'une proposition d'achat de l'ancien presbytère de Giéville pour un montant net vendeur de 110 000 €. Il rappelle que ce bien a été mis en vente il y a 3 ans.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'une part, de transférer les biens de la commune de Giéville vers la commune de Torigny-les-Villes ; d'autre part, d'aliéner la parcelle cadastrée ZT 78 p2 d'une contenance de 1 620 m<sup>2</sup> pour un montant net vendeur de 110 000 €.

La séance est levée à 21 h 40.